

Encourager à acheter Versailles ne suffit plus

Le commerce de proximité est confronté à de multiples défis (accessibilité, évolution des modes de consommation, pression foncière, loyers élevés et contraintes administratives) qui freinent l'installation et la reprise des commerces. De plus en plus de locaux commerciaux sont vides. Les vendeurs qui partent à la retraite ont du mal à vendre et ne sont pas soutenus par la mairie pour trouver acquéreur. Les implantations semblent parfois réalisées en dépit du bon sens : par exemple la rue Royale compte trois opticiens et trois épicerie ; la rue Clémenceau compte deux pharmacies et un rayon para-pharmacie au sein du Monoprix ; l'installation en plein quartier résidentiel de Porchefontaine de la chaîne Bolkiri (« streetfood » vietnamienne, avec un modèle d'affaires de livraisons Ubereat en scooters), N^{ème} restaurant asiatique, inquiète les riverains. La restauration rapide, les ongleries, les salons de massage, les barbiers fleurissent. Certains commerces sont ainsi parfois très proches les uns des autres, au point qu'on se demande comment ils tiennent...

Que peut faire la Ville pour réguler les implantations commerciales ? Rien parce que ce sont des transactions privées ? Aucune autorisation n'a besoin d'être délivrée (sauf s'il y a une demande de travaux), le commerce est libre. D'une certaine manière, heureusement ! Mais la mairie pourrait émettre un avis avant toute implantation, animer des discussions entre acteurs locaux, propriétaires et association de commerçants, et étudier les possibilités de soutien aux ventes de commerces. Même si la Ville ne peut évidemment pas racheter tous les commerces à vendre, elle peut étudier les cas pour éviter une implantation générant des nuisances. La Ville a bien racheté « Chez Coco » dans le quartier Porchefontaine pour le revendre, permettant ainsi le maintien de la destination du bâtiment. Et lorsque les commerces toujours vides sont suspects de blanchiment, il faut réaliser des contrôles fiscaux. La préservation de centres commerçants dans les quartiers passe aussi par la piétonisation des rues, l'augmentation des places de parking 15mn, une politique tarifaire de parking adaptée les jours d'affluence, des animations, etc. Enfin, les citoyens peuvent faire preuve de civisme et réfléchir avant de commander sur internet, souvent plus cher qu'en boutique.

Suite aux travaux menés au niveau national dédiés à la revitalisation économique et à la lutte contre la vacance commerciale, une charte « Ville commerçante » structurée autour des grands axes du développement commercial en centre-ville (accessibilité, durabilité, dynamisme, sécurité, visibilité, emploi/formation, urbanisme, gouvernance) doit proposer un cadre d'engagements réciproques entre communes, intercommunalités, commerçants, associations et CCI, pour favoriser le développement économique local. A adapter localement d'urgence !

Anne-France Simon

ensemblevivonsversailles@gmail.com

Ensemblevivonsversailles.fr